

Petit Questionnaire des Annales

—Question. Peut-on envoyer dans nos lettres aux Annales de l'argent en papier ou en métal ?

—Réponse. Ne jamais envoyer de l'argent dans vos lettres, à moins que celles-ci ne soient *enregistrées*.

—Q. Quelle est la meilleure manière de faire parvenir de l'argent aux Annales ?

—R. La meilleure manière est de l'envoyer par mandat de poste (money order) ou bon de poste (postal note) ou chèque de banque.

—Q. Peut-on envoyer des timbres-poste ?

—R. Autant que possible ne jamais envoyer de timbres-poste.

—Q. Comment peut-on savoir si notre argent a été reçu par les Annales ?

—R. Le Directeur répond d'ordinaire *courrier par courrier* c'est-à-dire le jour même où il les reçoit, à *toutes* les lettres *signées*, de sorte que si, après quelques jours, vous n'avez pas reçu de réponse c'est signe que votre envoi n'est pas parvenu aux Annales.

Les lettres reçues le *samedi* n'ont pas de réponse avant le lundi suivant. Mais on répond à toutes les autres aussitôt, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Q. Que faire lorsque les Annales ne nous arrivent pas régulièrement ?

—R. En avertir le Directeur le plus tôt possible, et ne pas attendre plusieurs mois.

—Q. Quand doit-on recevoir les Annales ?

—R. Les Annales doivent vous arriver les premiers jours de chaque mois au plus tard le 4 ou le 5.

Les mandats de poste doivent être faits payables au "Cap de la Madeleine", et non pas à Québec où à Trois-Rivières.

N. B.—Au prochain numéro les "Annales" vous diront comment reconnaître, sur votre adresse, la date d'expiration de votre abonnement.

